

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12695 / 111004
INFRE SA, 1623 Semsales
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-12680 / 108422
Cortat SA, 2830 Courrendlin
atelier de production sur CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12684 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
Fabrication des moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage – coupage des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12686 / 101760
Helios A. Charpiloz SA, 2735 Malleray
atelier «Turbo»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 7 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12688 / 101759
Helios A. Charpiloz SA, 2735 Bévillard
ateliers de décolletage et de reprises diverses d'appareillage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 2 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12689 / 101747
Lémo (5) SA, 2800 Delémont
ateliers décolletage et reprise
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
99 H, 4 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

- 08-12692 / 100031
Bultech Précision SA, 1630 Bulle
centres d'usinage et de tournage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12693 / 109437
Aptasic SA, 2017 Boudry
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12703 / 100656
Usines métallurgiques de Vallorbe SA, 1337 Vallorbe
atelier «rondes à chaînes»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
50 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-12655 / 111248
Tyco Fire & Integrated Solutions SA, 1028 Préverenges
service technique: Pour les sites de Préverenges (VD) et Meyrin (GE)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.04.2008–30.03.2011 (Modification)
- 08-12696 / 101211
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
Service de piquet pour tout le site de EM Microelectronic-Marin SA
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-12647 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
Usine Arômes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
225 H, 12 F
28.05.2006–31.05.2009 (Modification)

- 08-12742 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Production Télécom
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
22.09.2008–30.09.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-12653 / 109263
Ferring International Center SA, 1162 St-Prex
unité de production pharmaceutique et équipe de maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
87 H, 94 F
01.01.2007–31.12.2009 (Modification)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 08-12685 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
Selon plan graphique du 30.01.06 variante A ou variante B: En règle général, la variante A est appliquée. La variante B afin de répondre à une augmentation du volume de production. Variante B: Dérogation à l'art 39, al. 2 OLT 1 selon art. 28 LTr.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
186 H
01.01.2009–31.12.2009 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 08-12694 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
production, secteur usinage et montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
71 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12697 / 101211
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
division microélectronique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
141 H, 55 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12361 / 100916
Sochinaz, société chimique de Vionnaz SA, 1895 Vionnaz
bâtiment 1: Ligne de production / installation 119
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
16.10.2008–31.10.2011 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 08-12331 / 108536
Valrhône Logistics SA, 1030 Bussigny-Lausanne
chargeurs nuit, bureau des transports (dispatching)
besoins spéciaux de consommation
8 H, 10 F
01.10.2008–30.09.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-12448 / 101521
STERN CREATIONS, Branch of Richemont International SA, 1242 Satigny
service de piquet pour le secteur «Usinage CNC»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.11.2008–31.03.2009 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 08-12501 / 110469
Société d'assurances sur la vie Mobilière Suisse, 1260 Nyon
secteur IT: service – développement
besoins spéciaux de consommation
8 H, 2 F
01.12.2008–30.11.2011 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

– 08-12509 / 110194

DBS Transport SA, 1217 Meyrin

technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

9 H

01.03.2007–28.02.2010 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

– 08-12478 / 111327

VHF-Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains

secteurs de production «Front End» et «Back End» de panneaux solaires.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

28 H, 17 F

22.09.2008–30.09.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 septembre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.09.2008
Date	
Data	
Seite	7289-7294
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 144

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.